



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 9 MAI 2018

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 9 mai 2018 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Lori Doucet, mairesse-suppléante	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Éric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2018-05-80

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 9 mai 2018 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-81

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2018-05-82

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Éric Westram
Maire de Ville de Rosemère

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié par le report du point 6.1, à une date ultérieure, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 **RÉSOLUTION** – Demandes d'émission de certificats de conformité



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- i. Ville de Blainville : #1418-116
 - ii. Ville de Boisbriand : #RV-1441-063 et #RV-1447-018
 - iii. Ville de Rosemère : #800-03
 - iv. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #860-77 et #860-78
- 5.2 **Résolution** – Autorisation – Actualisation de la cartographie en zone inondable de la rivière Mascouche par la CMM
6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC
- 6.1 **Résolution** – Subvention – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – FDT – Secret Profit Boost (SPB)
 - 6.2 **Résolution** – Subvention – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – FDT – MD Pro-Ventilation
7. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
- 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 9 mai 2018
 - 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 19 avril au 9 mai 2018
 - 7.3. **Dépôt** – Rapport d'activités du directeur général – mois d'avril 2018
 - 7.4. **Dépôt** – États financiers trimestriels – 1^{er} janvier au 31 mars 2018
 - 7.5. **Résolution et dépôt** – Rapport financier 2017 - Audit
 - 7.6. **Résolution** – Ressource partagée en aménagement du territoire
8. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
- 8.1 **Résolution** – Entente inter MRC de la Couronne Nord – Renouvellement
 - 8.2 **Résolution** – Appui à la mise en place du Pôle régional d'innovation des Laurentides
 - 8.3 **Résolution** – Dépotoir Chalk River
9. GOUVERNANCE - MRC
10. DEMANDE D'APPUI
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-83

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2018

Il est proposé par : Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par : Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 18 avril 2018 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-84

**OBJET : Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de
Blainville, Boisbriand, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines**

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville, Boisbriand, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-116, Boisbriand : #RV-1441-063 et #RV-1447-018, Rosemère : #800-03 et Sainte-Anne-des-Plaines : #860-77 et #860-78 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

Blainville #1418-116

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Ajouter** diverses dispositions relatives aux poulaillers et parquets au chapitre 3, section 6 «Bâtiment, construction et équipement accessoire», sous-section 6 « Autres constructions et bâtiment accessoires» du règlement de zonage 1418.

Boisbriand #RV-1441-063

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #RV-1441 afin de :

- **Agrandir** les zones résidentielles R-3 513-1 et R-2 513-3 à même une partie de la zone A-518 et de la zone C-2 513-2, le tout tel que montré aux plans « DÉLIMITATION ACTUELLE » et « DÉLIMITATION PROPOSÉE » joints en annexe Règlement;
- **Modifier** les grilles de spécifications des zones R-3 513, R-3 513-1, C-2 513-2, et R-2 513-3 concernant les normes spécifiques applicables aux fils conducteurs souterrains et les normes de cases de stationnement requis pour l'usage résidentiel.

Boisbriand #RV-1447-018

PIIA : Règlement modifiant le Règlement #RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin de :

- **Modifier** le titre de la sous-section 11 de la section II ainsi que l'article 56 du règlement par le remplacement des zones visées «R-3 513 et R-3 513-1» par la zone «R-3 513»;
- **Ajouter** des dispositions applicables à la zone R-3 513, à la zone R-2 513-3 et C-2 513-2 des objectifs et critères relatifs à :
 - l'implantation des bâtiments;
 - l'architecture des bâtiments; et
 - l'aménagement de terrain.

Rosemère #800-03

Plan d'urbanisme : Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme #800-02 et ses amendements afin de :

- **Inclure** le lot 2 780 576 dans l'affectation résidentielle moyenne densité au lieu de l'affectation institutionnelle, tel que montré sur la carte 3 en annexe A, sur la carte 2 en annexe B et sur la carte 1 en annexe C;
- **Mettre** le logo « établissement à risque technologique possible » ainsi que le logo sur le lot 2 899 908 tel que montré sur la carte 2 en annexe B;
- **Mettre** le logo sur le lot 2 899 908 tel que montré sur la carte 1 en annexe C.

Sainte-Anne-des-Plaines #860-77

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #860 et ses amendements afin de :

- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone C103 afin d'y ajouter l'usage C-9 Commerce de gros (entreposage intérieur);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **Modifier** l'article 1139 concernant l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage, en ajoutant à la fin du paragraphe, la phrase suivante : cependant, les normes minimales d'implantation de l'article 1083 s'appliquent;
- **Retirer** la saillie maximale de 2 mètres pour les escaliers extérieurs dans les cours latérales, avant secondaire et arrière au tableau de l'article 121.

Sainte-Anne-des-Plaines

#860-78

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #860 et ses amendements afin de :

- **Modifier** les limites de la zone commerciale C205 pour agrandir la zone industrielle I203;
- **Modifier** les limites de la zone commerciale C103 pour créer une nouvelle zone C103-1;
- **Créer** une nouvelle grille des usages et normes pour la nouvelle zone desservie C103-1;
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone H106 pour y autoriser les habitations trifamiliales isolées et jumelées et de la zone H2002 pour y autoriser les habitations unifamiliales isolées;
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone desservie C107.

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Boisbriand, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines soit les règlements : Blainville : #1418-116, Boisbriand : #RV1441-063 et #RV-1447-018, Rosemère : #800-03 et Sainte-Anne-des-Plaines : #860-77 et #860-78 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-85

OBJET : Autorisation – Actualisation de la cartographie en zone inondable de la rivière Mascouche par la Communauté métropolitaine de Montréal

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a conclu une entente de partenariat avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) confiant à la Communauté la réalisation de l'ensemble de la cartographie du risque annuel d'inondation pour les rivières identifiées à son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), soit le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Prairies, la rivière Richelieu, le lac des Deux-Montagnes, le lac Saint-Louis, la rivière des Mille-Îles et la rivière Saint-Jacques;

ATTENDU QUE l'uniformisation de la méthodologie de cartographie des zones inondables est souhaitable à l'échelle du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté une résolution visant l'inclusion des cours d'eau locaux non-inscrits au PMAD à la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

démarche de cartographie du risque annuel d'inondation sur le territoire de la Communauté;

ATTENDU QUE la CMM dispose des ressources nécessaires pour réaliser la cartographie du risque annuel d'inondation des cours d'eau locaux sur son territoire.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC autorise, madame Catherine Marcotty, Coordonnatrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de participer à la table de travail qui sera créée par la Communauté métropolitaine de Montréal et d'offrir la collaboration nécessaire à la réalisation de l'exercice de cartographie du risque annuel d'inondation de la rivière Mascouche;

QUE le conseil autorise le partage des données relatives à la rivière Mascouche, telles que des études de drainage, des données historiques, des relevés bathymétriques ou toute autre information pouvant contribuer à la réalisation de la cartographie du risque annuel d'inondation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-86

OBJET : **Subvention – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – FDT – Secret Profit Boost (SPB)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2018-05-87

OBJET : **Subvention – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – FDT – MD Pro-Ventilation**

ATTENDU le Fonds de développement du territoire de la MRC (FDT) 2018-2019 et ses priorités d'intervention;

ATTENDU la demande d'aide financière de la compagnie MD Pro-Ventilation dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise;

ATTENDU QUE ledit projet correspond à l'axe c de l'article 4 de l'entente relative au FDT conclut par la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le projet est admissible à la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction de développement économique et entrepreneuriale d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à l'entreprise « MD Pro-Ventilation »;

ATTENDU QUE l'octroi de ladite subvention sera conditionnel à la signature d'une convention standard entre l'entreprise et la MRC auquel devra se soumettre l'entrepreneur.

Il est proposé par Madame Lori Doucet
 Mairesse-suppléante de Ville de Boisbriand



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

appuyé par Monsieur Éric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville octroie une subvention de 5 000 \$ à l'entreprise MD Pro-Ventillation, conditionnelle à l'obtention du financement d'une institution financière;

QUE cette subvention soit prise à même le « Fonds de démarrage d'entreprises » dont la source est le FDT 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-88

OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 9 mai 2018

La liste de la correspondance «MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 9 mai » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2018-05-89

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 19 avril au 9 mai 2018

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 19 avril au 9 mai 2018 inclusivement, répartis comme suit : 23 454,29\$ payés 78 811,39 \$ à payer pour un grand total de 102 265,68 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-90

OBJET : Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois d'avril 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, son rapport d'activités pour le mois d'avril 2018.

2018-05-91

OBJET: États financiers trimestriels – 1^{er} janvier au 31 mars 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier commente et dépose, pour information aux membres du conseil le Rapport financier trimestriel du 1^{er} janvier au 31 mars 2018.

2018-05-92

OBJET : Rapport financier 2017 – Audit

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville Sainte-Anne-des-Plaines

D'accepter le dépôt du rapport financier, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, tel que présenté par le vérificateur externe Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L. lors de la séance du 9 mai 2018;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à transmettre au MAMOT :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- le rapport financier 2017;
- le rapport du vérificateur externe Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L.;

le tout conformément à l'article 176.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-93

OBJET : Ressource partagée en aménagement du territoire

ATTENDU QUE dans le but de suivre l'avancement de la mise en œuvre du PMAD et des progrès réalisés en fonction des objectifs énoncés, le monitoring un des outils qui fera l'objet d'une réédition bisannuelle, comme le prescrit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le monitoring a pour objectif :

- Les progrès réalisés par les 14 municipalités régionales de comtés (MRC) et agglomérations du Grand Montréal dans leur exercice de conformité au PMAD;
- Les progrès réalisés par la Communauté dans la réalisation d'actions visant la mise en œuvre du PMAD;
- Les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles et objectifs énoncés au PMAD.

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville devra éventuellement faire un rapport à la CMM à l'égard des orientations du PMAD;

ATTENDU les besoins en main-d'œuvre pour la réalisation de cette tâche au sein de la MRC et cela comportent :

- Informer les villes de leur nécessaire collaboration pour transmettre à la MRC les compilations de données;
- Anticiper la compilation des données afin de dresser le portrait régional des thématiques requises par la CMM.

ATTENDU QUE la Ville de Bois-des-Filion propose à la MRC de partager une stagiaire durant la période estivale selon le principe de 3 jours à la MRC et 2 autres à l'Hôtel de Ville de Bois-des-Filion;

Il est proposé par Monsieur Éric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de retenir les services d'une stagiaire en urbanisme durant la saison estivale de 2018 afin qu'elle assiste l'aménagiste de la MRC dans l'élaboration du monitoring;

QUE cette ressource soit partagée avec la Ville de Bois-des-Filion telle que décrite ci-haut;

QUE le budget alloué à cette dépense soit défalqué à même les surplus de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-94

OBJET : Entente inter MRC de la Couronne Nord – Renouvellement

ATTENDU QUE, dans le but d'étudier et d'harmoniser leurs prises de position régionales et leurs interventions auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après appelé « CMM ») et du Gouvernement, les MRC ont formé un comité de travail appelé la « TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE NORD ».



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de ces MRC de formaliser ce comité et de lui garantir les ressources nécessaires ou utiles à ses buts.

ATTENDU QUE l'article 678 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c. C-27.1) autorise les MRC à adopter des résolutions sur les matières décrites aux articles 569 à 624 dudit Code, articles portant sur les ententes inter municipales;

ATTENDU QUE ladite entente a pour objet de permettre aux MRC de la Couronne Nord de développer et de soutenir de façon concertée un cadre argumentaire stratégique auprès de la CMM et des différents organismes métropolitains et gouvernementaux dans les principaux champs de compétence de la CMM, comprenant l'aménagement et le développement du territoire, le développement économique, le développement artistique et social, le logement social, les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain, le transport en commun et le réseau artériel métropolitain, la planification de la gestion des matières résiduelles, l'assainissement de l'atmosphère et l'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE ladite entente a pour objet de suivre les travaux de la CMM et des organismes métropolitains et gouvernementaux, d'en diffuser l'information pertinente aux MRC de la Couronne Nord et de leur proposer des positions communes vis-à-vis de ces instances;

ATTENDU QUE ladite entente a pour objet de maintenir des liens avec les MRC de la Couronne Sud de Montréal, avec la Ville de Laval, ainsi qu'avec les conseils d'agglomération de Longueuil et de Montréal;

ATTENDU QUE ladite entente a pour objet d'approfondir, d'encadrer et de soutenir le travail et le positionnement stratégique des préfets et élus de la Couronne Nord œuvrant au sein des différentes instances de la CMM (comité exécutif, conseil, commissions).

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
 Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le préfet, monsieur Richard Perreault ainsi que le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de signer, pour et en nom de la MRC l'entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la Couronne Nord;

QUE la présente entente continue et remplace, à compter du 1^{er} mai 2018, toutes les ententes antérieures concernant le regroupement des MRC de la Couronne Nord;

QUE la présente entente a une durée de quatre (4) ans à compter du 1^{er} mai 2018 et prend fin à l'expiration du terme. Il y a tacite reconduction de l'entente pour une durée d'un (1) an, à moins qu'une ou plusieurs des MRC en demandent la non-reconduction, et ce, un an avant la fin de l'entente, soit le ou avant le 1^{er} mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-95

OBJET : Appui à la mise en place du Pôle régional d'innovation des
 Laurentides (PRIL)

ATTENDU l'appel de projets du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, visant la création d'un Pôle régional d'innovation, la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides et Laurentides international ont été mandatées



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

par le Conseil régional des préfets et des élus des Laurentides pour préparer une proposition unifiée devant être soumise au plus tard le 30 avril prochain;

ATTENDU QUE la mission du PRIL consiste à mobiliser les acteurs de l'écosystème entrepreneurial des Laurentides afin que tout entrepreneur de la région puisse saisir une occasion d'affaires rapidement, lors du démarrage ou de la croissance de son entreprise, à travers des services spécialisés et des ressources appropriées;

ATTENDU la demande d'appui de Laurentides international et l'acceptation du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Lori Doucet
 Mairesse-suppléante de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville donne son appui à la mise en place du pôle régional d'innovation des Laurentides et autorise le préfet et le directeur général de signer pour et en nom de la MRC tout document pertinent en rapport avec le sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-96

OBJET : **Dépotoir Chalk River**

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a transmis à la Commission canadienne de sûreté nucléaire une série de 31 questions et commentaires concernant la réalisation du projet de dépotoir nucléaire de Chalk River ;

ATTENDU QUE l'aménagement du dépotoir nucléaire de Chalk River à proximité de la rivière des Outaouais dans sa forme actuelle est susceptible de menacer la source d'approvisionnement en eau potable d'une importante proportion des citoyens de la région métropolitaine dont la MRC de Thérèse-De Blainville en fait partie ;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Éric Westram
 Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville se questionne sur le projet de Chalk River, sous sa forme actuelle, compte tenu notamment de son éventuel impact sur les sources d'approvisionnement en eau potable ;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande à la Commission canadienne de sûreté nucléaire de s'assurer auprès du promoteur, Laboratoires nucléaires canadiens, que toutes les options possibles pour la gestion des déchets nucléaires ont été évaluées en priorisant le bien-être de la population et la protection de l'environnement ;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au ministre des Ressources naturelles du Canada, une réflexion globale sur la sécurité nucléaire au Canada et de suggérer que les normes de sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique soient adoptées et appliquées aux sites sur le territoire canadien pour chacune des catégories de déchets radioactifs ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à la Ville de Gatineau, à la ministre de l'Environnement, du Développement



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

durable et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, au ministre des Ressources naturelles du Canada, aux députés fédéraux et provinciaux en exercice sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-97

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Lori Doucet
Mairesse-suppléante de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

DE lever la présente réunion à 16 h 15.



Richard Perreault, Préfet

9 mai 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



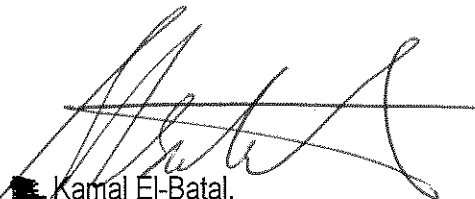
Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2018-05-80 à 2018-05-97 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 9 mai 2018.

Émis le 9 mai 2018 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.



Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier